

La conformité d'une norme, est-elle imposée par la loi ?

Légalement non, car les normes ne sont pas des lois, mais elles sont là pour clarifier les soi-disant règles de l'art.

En tant que professionnel, vous êtes tenu de respecter les règles de l'art. L'installateur est libre de ne pas les appliquer, mais en cas de conflit, il lui sera fait référence. S'il s'avère que vous ne les avez pas respectés, votre responsabilité sera en tout état de cause engagée. Tant les fabricants (en cas de litige concernant la garantie) que les tribunaux appliquent les normes et directives en tant que règles de l'art.

En conséquence, vous pouvez dire en toute sécurité qu'ils ne sont pas légalement requis, mais dans la pratique, ils sont obligatoires et donc préférables à respecter. C'est pourquoi une norme n'indiquera jamais que quelque chose est obligatoire, mais « fortement recommandé » indique que quelque chose est indispensable pour une bonne exécution.

Toutefois, lorsqu'il y est fait référence dans des cahiers des charges ou des contrats, son application est obligatoire en raison de son caractère contractuel. C'est de plus en plus le cas.

Voir notre guide d'application.